



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT 229-2011-13

Avis est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité :

- QUE le règlement 229-2011-13 modifiant le règlement de zonage 229-2011 dans le but d'assurer la concordance au règlement 176 de la MRC de Roussillon relativement aux contrôles applicables à la plaine inondable de la rivière La Tortue, a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 12 juillet 2016 à la séance ordinaire du Conseil ;
- QUE ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Roussillon, le 31 août 2016 ;
- QUE ce règlement est entré en vigueur le 7 septembre 2016, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon ;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Saint-Mathieu, ce 14 décembre 2016.

Louise Hébert
Directrice générale et secrétaire-trésorière